



BOURSE DE RECHERCHE

Réponse au Cyclone Chido

**« Santé primaire et accès aux soins : de l'urgence
au renforcement de l'accès aux soins »**

Avec le soutien de la Croix-Rouge française



Photo Marie Magnin et Guillaume BinetMYOP

Présentation

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** suivantes.

2 thématiques institutionnelles prioritaires

Lien social & engagement

Le lien social est au cœur des missions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment au travers du principe de volontariat. La Fondation ne l'aborde pas comme un objet de recherche spécifique, mais l'appréhende dans une approche transversale pour l'ensemble de ses travaux. Les chercheurs explorent cette notion dans leur analyse des facteurs de rupture, d'exclusion ou d'isolement, ainsi que dans leur observation des leviers de cohésion et les mécanismes de solidarité.

Action humanitaire internationale

L'action humanitaire moderne dans sa forme laïque et universelle initiée il y a 160 ans par Henry Dunant a connu de nombreuses crises et ruptures, en réaction à différents conflits armés, aux grandes catastrophes, qui ont transformé les façons d'agir et de protéger les populations. Toutefois, au-delà des grands bouleversements géopolitiques avec lesquels elle s'est façonnée et de sa montée en puissance depuis la fin de la guerre froide, le secteur humanitaire fait face à des transformations plus profondes, qui tendent à remettre en cause ses fondements, bouleversent son architecture et interrogent ses pratiques. Partant de ce constat, la Fondation soutient la recherche sur les transformations du système de l'aide internationale.

3 thématiques opérationnelles

Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles dans les actions relatives à l'accès aux soins, à la prévention et aux systèmes de santé. Identifier les barrières et inégalités d'accès aux soins, améliorer la réponse aux urgences sanitaires. Analyser les perceptions et représentations des personnes aidantes, comme accompagnées et les spécificités de chaque situation.

Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire. Accompagner le renouvellement des pratiques autour de cet enjeu devenu mondial. Face à des parcours et situations d'exil plus complexes, mieux comprendre et documenter ces expériences, et les réponses qui y sont apportées. Mieux comprendre les trajectoires de (sur)vie des exilés, afin de mieux agir à leurs côtés.

Risques & catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, leur capacité de résilience, leur perception des risques ainsi que les nouvelles réponses humanitaires expérimentées sur les terrains les plus touchés. Conscients du fait que les catastrophes sont avant tout des phénomènes sociaux, apporter de nouveaux éclairages et des réflexions sur les politiques publiques, repenser les modalités d'action, et la réponse apportée aux populations touchées.

La Fondation a identifié **quatre territoires prioritaires** : la France hexagonale, les territoires ultramarins et territoires étrangers de proximité dans les 3 Océans, l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient. Ces territoires prioritaires ne sont toutefois pas exclusifs. Le soutien de la Fondation peut s'étendre à toute zone géographique, si les projets de recherche réunissent, entre autres, les conditions de sécurité et de faisabilité exigées.

Notre raison d'être

La Fondation Croix-Rouge française, reconnue d'utilité publique, se consacre à la recherche dans les domaines de l'action humanitaire et de la solidarité. En s'associant au secteur académique, à la société civile et aux populations concernées, elle produit des savoirs pour contribuer à la transformation des pratiques et à l'apprentissage des acteurs, en France et dans le monde.

Nos valeurs

La Fondation soutient une **approche en sciences humaines et sociales inclusive, ouverte et collaborative, centrée sur les besoins des personnes et des territoires**. Ancrée dans les valeurs et principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fondation soutient la recherche fondamentale et la recherche-action, afin de renforcer les liens recherche-action-société pour une humanité partagée.



Appel « Santé primaire et accès aux soins : de l'urgence au renforcement de l'accès aux soins »

Avec le soutien de la Croix-Rouge française

Initiative dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et de l'action sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des fragilités et des réponses des acteurs, d'anticipation des besoins des populations vulnérables, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels.

Dans la continuité de l'engagement de la Croix-Rouge française dans la réponse et le soutien aux populations sinistrées par le Cyclone Chido ayant particulièrement touché l'archipel de Mayotte en Décembre 2024, la Fondation Croix-Rouge française s'associe à la [Croix-Rouge française](#) pour lancer un appel à candidatures pour une bourse de recherche de 12 mois sur le thème de la santé primaire et de l'accès aux soins.

Thématique et zone géographique de recherche

Contexte et problématique

Le droit à la santé constitue un droit humain fondamental consacré au niveau international (Habib, 2025). Celui-ci recouvre à la fois l'accès aux soins de santé (notamment les traitements médicaux ainsi que les soins préventifs, de réadaptation et palliatifs) et les déterminants sous-jacents à la santé tels que l'accès à l'eau potable, à des aliments sains et en quantité suffisante, et à des conditions de travail et environnementales saines (HCDH, 2009).

Partout dans le monde, néanmoins, le droit à la santé est mis à mal. Les inégalités territoriales, économiques, sociales, mais aussi les crises environnementales, sanitaires et politiques, compromettent la capacité de nombreuses populations à accéder à des services de santé primaires pourtant essentiels. C'est pourquoi on parle d'*accès aux soins*, notion qui va au-delà de la simple existence d'un système de santé pour interroger les conditions réelles de son utilisation par les populations (Chambaud, 2018).

En France, la Croix-Rouge française (CRf) se mobilise activement pour promouvoir l'accès aux soins, à l'hygiène et aux services médicaux pour tous et toutes. Présente dans les domaines de la prévention, du dépistage, de la médecine spécialisée, des soins médicaux de réadaptation, des soins infirmiers et de l'hospitalisation à domicile, la CRf gère aujourd'hui 41 structures dont 17 établissements de santé, et 5 établissements d'hospitalisation à domicile (HAD) (Croix-Rouge française, 2025a).

Un cas d'étude : le cyclone Chido à Mayotte

Le 14 décembre 2024, l'archipel de Mayotte a été frappé par un cyclone tropical de catégorie 4, le Cyclone Chido. Cet événement a causé d'importants dégâts humains et matériels, détruisant de nombreuses habitations, formelles comme informelles, des structures de santé, des écoles, ainsi que de nombreux bâtiments publics et privés. Le bilan officiel fait état de 39 morts et d'environ 4 000 blessés, dont 124 blessés graves (DEALM Mayotte, 2025).

Face à l'ampleur de la catastrophe, plusieurs équipes de la Croix-Rouge française (CRf) ont été mobilisées. À Mayotte, les bénévoles et salariés présents sur place sont intervenus dès les premières heures. Dans les jours qui ont suivi, des renforts ont été acheminés depuis La Réunion et l'Hexagone grâce au soutien logistique de la Plateforme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien (PIROI) de la CRf (Croix-Rouge française, 2025b).

Dans le champ de la santé, l'un des axes majeurs de cette réponse a été le renforcement d'un dispositif d'Équipes Mobiles Santé Précarité (EMSP) (Croix-Rouge française, 2025c). Ces équipes, conçues pour aller au plus près des populations vulnérables, ont accompagné et soigné plus de 9 000 personnes depuis le passage du cyclone (Ibid.). En collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS), la CRf travaille actuellement à la pérennisation de ces équipes, tout en envisageant la mise en place d'un autre type de dispositif mobile doté d'une valise de téléconsultation et d'une cabine de consultation.

À ce jour, peu d'études ont été menées sur les conséquences du cyclone Chido sur l'accès aux soins à Mayotte (voir Daoudal, 2025 ; Soler et al., 2025 ; Do Monte, 2025 pour des exceptions). Il n'y a par ailleurs pas eu d'étude sur les enseignements à tirer des dispositifs d'« aller-vers » (Parijsse & Porte, 2022) déployés par la CRf dans ce contexte d'urgence.

Objectifs de la recherche

L'objectif de cette recherche est d'étudier les effets du cyclone Chido sur l'accès aux soins à Mayotte, ainsi que des dispositifs déployés par la CRf pour y répondre, afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir. *Comment la réponse au Cyclone Chido peut-elle fournir des éléments d'analyse et d'apprentissage pour assurer une amélioration pérenne de l'accès aux soins à Mayotte ?* La recherche devra permettre de répondre à cette question, notamment afin de déterminer si la réponse d'urgence a contribué ou non au maintien et au rétablissement de l'accès aux soins primaires, et d'identifier les conditions du renforcement de cet accès dans la durée.

Il reviendra au chercheur ou à l'équipe de recherche sélectionnée pour conduire ce projet de recherche de mettre au point une méthodologie pertinente afin de répondre au mieux aux objectifs et questions de recherche identifiés. À titre indicatif, une approche mixte pourra être mobilisée, combinant observations de terrain, entretiens, groupes de discussion et passation de questionnaires auprès de bénévoles et salariés de la CRf, de professionnels de santé, d'acteurs institutionnels et d'utilisateurs des services de santé.

Bibliographie

Chambaud, L. (2018). Accès aux soins : éléments de cadrage. *Regards*, 53(1), 19-28. <https://doi.org/10.3917/regar.053.0019>.

Croix-Rouge française. (2025a). Soins et services médicaux. <https://www.croix-rouge.fr/acces-aux-soins>

Croix-Rouge française. (2025b, 12 Juin). Mayotte, six mois après Chido : Sortir plus forts et se donner les moyens de répondre aux prochaines crises. <https://www.croix-rouge.fr/urgence-mayotte-cyclone-chido/mayotte-six-mois-apres-chido-sortir-plus-forts-et-se-donner-les-moyens>

Croix-Rouge française. (2025c, 13 Juin). Équipes mobiles Santé Précarité : le droit aux soins pour tous à Mayotte. <https://www.croix-rouge.fr/urgence-mayotte-cyclone-chido/equipes-mobiles-sante-precarite-le-droit-aux-soins-pour-tous-a-mayotte>

Daoudal, A., Philippe Page, J., Yavari-Sartakhti, O., Bouhours, G., Buzancais, G., Sauzeat, B., Ansart, F., Quesada, J.-I., Ribelles, P., Lecras, Y., Dusserre, P., Da Costa, V., Cherbetian, M., Arnaud, I., Couret, A., Kedzierewicz, R., Agopian, P. and Arvieux, C.(2025). Emergency Field Hospital Surgical Response to Cyclone Chido in Mayotte. *World Journal of Surgery*. <https://doi.org/10.1002/wjs.12659>

DEALM Mayotte. (2025, 5 Février). Cyclone CHIDO. Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte. <https://www.mayotte.developpement-durable.gouv.fr/cyclone-chido-a192.html>

Do Monte, A. P., Nativel, F., Allain, G., Lefranc, D., & Bourdé, A. (2025). Stratégie de préposition des moyens et projection des lots de catastrophes du SAMU 974 lors du cyclone Chido sur Mayotte en 2024. *Médecine de Catastrophe-Urgences Collectives*. [In Press]. <https://doi.org/10.1016/j.pxur.2025.04.002>

Habib, E. (2025). *Équilibre et transition du droit à la santé dans un contexte d'innovation : une étude comparative entre la France et le Québec*. [Thèse de doctorat]. Université de Montréal.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH). (2009). *Le droit à la santé. Fiche d'information n 31*. https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Factsheet31_fr.pdf

Parisse, J., & Porte, E. (2022). Les démarches d'« aller vers » dans le travail social : une mise en perspective. *Cahiers de l'action*, 59(2), 9-16.

Soler, M., Lapostolle, A., Mano, Q., Ransay-Colle, M., Durand, J., Collet, L., Cholin, T. Madi, K., Filleul, L., Souares, Y., Rolland, P., Youssouf, H. (2025). Immediate public health surveillance response to cyclone Chido, Mayotte, 14 December 2024. *Eurosurveillance*, 30(6), 2500060.

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu à **Mayotte**.

Conditions de candidature

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel. Toutefois, chaque candidat est libre d'impliquer d'autres personnes s'il le juge nécessaire pour la réalisation de la recherche. Le cas échéant, celui-ci fournira les CV et une présentation des tâches allouées à ces personnes.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **31 août 2025**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Tout chercheur rassemblant les conditions présentées ci-dessus, qu'il soit titulaire de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ou non, peut candidater.

Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. Les éventuels frais de gestion inclus dans le budget prévisionnel fourni par le porteur de projet au moment de la candidature ne doivent pas excéder 8 % du montant de la bourse.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présentés par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 24 août 2025 à minuit (heure de Paris)**.

La Fondation Croix-Rouge française soutient les chercheurs réfugiés, qu'ils soient francophones ou non, et dans le cadre de dispositifs d'accueil tels que le programme PAUSE. La lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche

impliqué dans le projet (voir « Formulaire de candidature » plus loin) doit mentionner dans ce cas l'engagement du laboratoire d'accueil du chercheur réfugié à l'aider à soumettre les rapports d'avancement ainsi que les livrables finaux attendus dans le cadre de la recherche en français.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature/s.

Formulaire de candidature

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires et éthiques qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, le cas échéant le CV de chaque personne impliquée dans la réalisation de la recherche ;
 - *pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement* : une attestation de l'organisme scientifique d'affiliation certifiant le poste et les fonctions du candidat ;
 - *pour les candidats non titulaires uniquement* : la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale, et du rapport de soutenance de thèse ;
 - *pour les futurs docteurs uniquement* : une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **31 août 2025** ;
2. une lettre de motivation ;
3. un justificatif de domicile ;
4. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
5. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
6. un formulaire d'autoévaluation des risques éthiques liés au projet de recherche ;
7. un budget prévisionnel (*pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement*) ;
8. une lettre de référence (optionnel).

Les candidatures en ligne seront ouvertes **du 21 juillet 2025 au 24 août 2025 à minuit (heure de Paris)**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature. Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés, des lauréats des Prix de recherche honorifiques et de l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **10 octobre 2025**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au lauréat :
 - une **bourse de recherche de 19 800 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **aide financière pour les mobilités de terrain** (pour un montant maximum de **1 000 euros**) ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat est seul responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. La gestion du financement ainsi accordé conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet, qui fournira un compte-rendu budgétaire aux échéances fixées par le calendrier scientifique de la Fondation.
- Sur la base de leur appréciation du projet de recherche et de l'auto-évaluation des risques éthiques liés à ce projet et fournie par le candidat, les évaluateurs se prononcent sur la nécessité ou non de soumettre le projet de recherche à un comité d'éthique. Dans le cas où ils se prononcent en faveur d'une telle démarche, le Conseil

d'administration de la Fondation attribuera la bourse de recherche sous réserve d'obtention d'un avis favorable d'un comité d'éthique par le lauréat. La recherche ainsi que le versement de la bourse ne débiteront pas, jusqu'à obtention de cet avis favorable. Dans le cas contraire où les évaluateurs ne concluent pas à la nécessité de soumettre le projet de recherche à l'avis d'un comité d'éthique, la recherche ainsi que le versement de la bourse pourront débiter à la date indiquée dans l'appel. Toutefois, la Fondation encourage vivement le lauréat à soumettre son projet à l'avis d'un comité d'éthique, et il rendra compte à la Fondation du résultat de ses démarches dans son 1er rapport d'étape.

- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient après confirmation expresse par le Lauréat, par tout moyen écrit, du démarrage de ses travaux de recherche, et un solde de 4 800 euros à la remise des livrables finaux.
- Le versement de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse du Lauréat à poursuivre son travail de recherche, dans les conditions visées dans la Convention de recherche, en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues. De même, à défaut de présentation par le Lauréat des deux publications (article scientifique et fiche préparatoire au « Pratiques & Humanités ») et du rapport final de recherche, même si les deux rapports d'étape ont été fournis, il sera mis fin au versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où survient un événement qui constitue un cas de force majeure ou un événement visé dans la liste ci-dessus, les obligations des Parties seront automatiquement suspendues et prorogées d'une durée égale au retard résultant de cette survenance. La suspension sera notifiée par la Partie la plus diligente, qui précisera la durée prévisible de cette suspension. On entend par cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties. Sont contractuellement considérés comme causes d'exonération un/des événements suivants, susceptibles par leur gravité de modifier le contexte de la recherche, qui surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), même s'ils ne répondent pas à la définition de la force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir : révolution, émeutes, guerre civile, guerre interétatique, attentats de masse, instabilité politique majeure, grève générale prolongée, crise économique majeure, crise financière, défaut de paiement du pays, crise bancaire avec faillite(s) bancaire(s) et fermeture temporaire des établissements financiers, catastrophe naturelle, sanitaire, industrielle, technologique, environnementale... Il sera tenu compte de différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires étrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, telles que définies dans la convention d'attribution de financement de la Fondation et ses parties annexes.

- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée scientifique organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

21 juillet 2025	Lancement de l'appel à candidatures
24 août 2025	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
1 ^{er} -21 septembre 2025	Evaluation des candidatures
9 octobre 2025	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
10 octobre 2025	Annonce des résultats par mail à tous les candidats
Octobre 2025	Signature de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} -15 novembre 2025	Début de la recherche
1 ^{er} novembre 2025 – 1 ^{er} février 2026	Fin de la recherche

La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation. Vous pouvez retrouver la politique de protection des données personnelles de la Fondation ici : <https://www.fondation-croix-rouge.fr/politique-protection-donnees-personnelles/>

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : contact@fondation-croix-rouge.fr ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné (et le cas échéant toute personne participant à la réalisation de son projet) sera soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE
21 rue de la vanne
CS 90070
92126 Montrouge Cedex
+33(0)1 40 71 37 90
recherche@fondation-croix-rouge.fr